

## SEUIL D'INSPECTION

Toutes les marchandises dont la valeur FOB est égale ou supérieure à 500 000 FCFA (Francs CFA), sauf celles exemptées, sont soumises à l'inspection avant expédition.

Les conteneurs complets (FCL) sont soumis à l'inspection et scellés, quelle que soit la valeur des marchandises.

## MARCHANDISES SOUMISES À DES RESTRICTIONS

Les importations de sucre sont soumises à des quotas. Les dispositions particulières sont décrites dans l'Arrêté n°03.08 du 5 novembre 2003.

## FRAIS D'INSPECTION

Vous (l'importateur) devez remplir complètement une demande de Déclaration d'Importation Commerciale (DIC) et vous rendre à la Banque CBCA avec la facture pro forma correspondante afin de vous acquitter des taxes d'importation.

Les honoraires sont de : 1 % H.T. de la valeur FOB avec un minimum de 140 000 FCFA H.T. pour les DIC soumises à inspection.

Aux honoraires sont ajoutés 19 % de TVA. Les sommes perçues ne sont pas remboursables.

## MARCHANDISES EXEMPTÉES D'INSPECTION

- Les pierres précieuses ;
- Les métaux précieux ;
- Les objets d'art ;
- Les munitions et armes autres que de chasse et/ou de sport, les matériels et équipements similaires importés par l'armée elle-même pour son propre compte ;
- Les animaux vivants ;
- Les films cinématographiques impressionnés et développés ;
- Les journaux et périodiques courants ;
- Les colis postaux ;
- Les biens importés d'une valeur FOB inférieure à 500 000 FCFA ;
- Les médicaments ;
- Les biens importés par les Organismes dépendant du système des Nations Unies pour leur propre besoin.

## CENTRES REGIONAUX (Centres de Relations avec les Exportateurs)

**Centre Régional Amériques**  
Houston (USA)  
Tel. (1) 281 986 13 00  
Fax (1) 281 966 13 57  
[governmentservices.usa@bureauveritas.com](mailto:governmentservices.usa@bureauveritas.com)

**Centre Régional Europe**  
Paris/Courbevoie (France)  
Tel. (33) (0)1 47 14 62 00  
Fax (33) (0)1 47 14 62 01  
[gsit.france@bureauveritas.com](mailto:gsit.france@bureauveritas.com)

**Centre Régional Asie**  
Shanghai (Chine)  
Tel. (86) (21) 58 35 20 11  
Fax (86) (21) 58 35 49 20  
[sha.fd@cn.bureauveritas.com](mailto:sha.fd@cn.bureauveritas.com)

**Centre Régional**  
Moyen-Orient & Afrique  
Dubai (EAU)  
Tel. (971) (4) 345 28 22  
Fax (971) (4) 345 11 47  
[cdg.contract@ae.bureauveritas.com](mailto:cdg.contract@ae.bureauveritas.com)



**BUREAU  
VERITAS**

**Move Forward with Confidence**

Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact :

Bureau de Liaison BV / BIVAC Bangui - Rue Mobutu (Angle rue de la Résistance)  
Boîte Postale 2716 – BANGUI – République Centrafricaine  
Tel : +236 21 61 39 15/17/21 – Fax : +236 21 61 39 18 - [www.bureauveritas.com/gsit](http://www.bureauveritas.com/gsit)



Ed. 08/2009



Government Services & International Trade (GSIT)

## Programme de Vérification des Importations RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

### Note aux Opérateurs Économiques

BIVAC International a été désigné par le Gouvernement de la République Centrafricaine pour l'exécution du Programme de Vérification des Importations à compter du 17 novembre 2003.

Depuis sa création, BIVAC International intervient comme prestataire de services dans les Programmes de Vérification des Importations sur les cinq continents. Filiale du Groupe Bureau Veritas, BIVAC International est un des leaders mondiaux du contrôle et de l'inspection.

Par le biais de ses interventions, BIVAC International contribue à faciliter le commerce international et à protéger le développement des pays qui utilisent ses services.

En réalisant l'inspection des marchandises avant embarquement, pour les douanes, BIVAC offre à ses clients le niveau d'assurance correspondant à leurs attentes.

Bureau Veritas, créée en 1828, est l'une des sociétés françaises les plus représentées à l'international. Son réseau mondial représente plus de 900 bureaux et laboratoires et près de 40.000 collaborateurs.

BIVAC International, filiale de Bureau Veritas, est la division spécialisée dans la facilitation du commerce international, l'évaluation douanière et l'inspection des marchandises. (Government Services & International Trade Division).

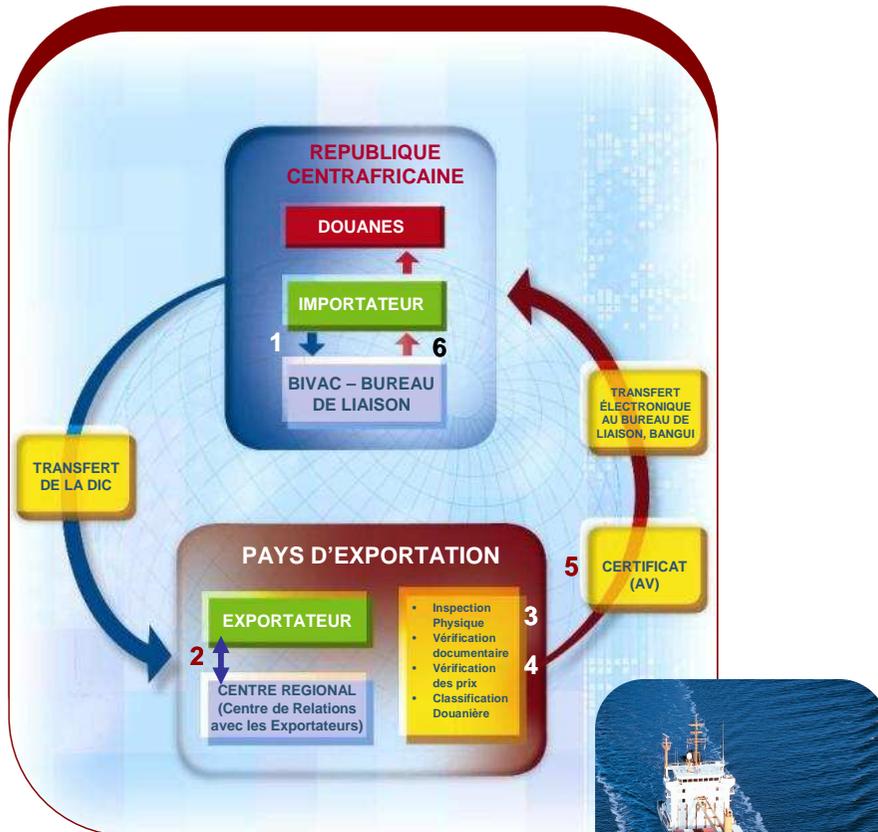


**BUREAU  
VERITAS**

**Move Forward with Confidence**

# PROCEDURE

## DIAGRAMME OPÉRATIONNEL



### GLOSSARY

DIC : Déclaration d'Importation Commerciale  
 AV : Attestation de Vérification  
 LO : Bureau de Liaison  
 CR : Centre Régional

### RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

#### 1. Déclaration d'Importation Commerciale (DIC)

L'importateur remplit complètement une demande de Déclaration d'Importation Commerciale et se rend à la Banque CBCA avec la facture pro forma correspondante afin d'acquitter les taxes d'importation. (L'importation doit également être enregistrée auprès de la Banque commerciale de l'importateur).

La demande de DIC dûment renseignée par la CBCA doit ensuite être déposée au Bureau de Liaison, accompagnée de l'original + une copie du récépissé bancaire et d'une copie de la facture pro forma.

Les données de la DIC sont alors enregistrées et transmises électroniquement au Centre Régional (Centre de Relations avec les Exportateurs) concerné.

### PAYS D'EXPORTATION

#### 2. Contact avec l'exportateur

Le Centre Régional Bureau Veritas / BIVAC contacte l'exportateur et lui demande des détails sur les caractéristiques techniques des marchandises, une copie de sa facture pro forma, le lieu et la date souhaités pour l'inspection physique.

#### 3. Inspection physique

L'inspecteur du Centre Régional vérifie physiquement les marchandises enfin de s'assurer que celles-ci correspondent au détail noté sur la facture pro forma et la DIC. L'inspection se déroule en présence du représentant de l'exportateur, qui contresigne le rapport.

Lorsque des anomalies sont détectées, le vendeur, qui en est avisé automatiquement, doit prendre des mesures correctives pour permettre à l'inspecteur d'émettre un rapport d'inspection « satisfaisant ».

Dans le cas d'un conteneur complet, l'inspecteur appose un scellé et en relève le numéro, qui figurera sur l'Attestation de Vérification (AV).

#### 4. Vérification documentaire / Vérification de prix / Classement tarifaire

Les experts du Centre Régional utilisent les rapports d'inspection pour déterminer la classification tarifaire adéquate des marchandises inspectées.

Les experts du Centre Régional effectuent une analyse de prix définitive sur la base de la facture finale présentée par l'exportateur.

Les experts du Centre Régional calculent la valeur en douane en conformité avec les règles en vigueur en République Centrafricaine.

#### 5. Attestation de Vérification (AV)

Lorsque la quantité, la qualité et le prix des marchandises sont conformes, ou lorsque celles-ci ont fait l'objet de mesures correctives en cas d'anomalies, le Centre Régional émet une Attestation de Vérification (AV).

### RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

#### 6. Fourniture de l'Attestation de Vérification (AV)

L'AV est transmise électroniquement par le Centre Régional au Bureau de Liaison de Bangui, qui la fournit à l'importateur. Ce document sera indispensable lors du dédouanement.

Nota : pour une expédition par voir terrestre (transit par un pays de la CEMAC), l'importateur doit fournir le D15 + la feuille de route pour que l'AV puisse être émise.

